

ciation du fils au trône seigneurial. Quoi qu'il en soit, si l'on en croit les éditeurs des *Comtes de Forez*, par Lamure (1), le vieux templier vivait encore en 1193, du temps de son petit-fils Guichard. Ils citent à l'appui de cette assertion un acte rapporté par Aubret et tiré des archives de Beaujeu : « Charte passée à Belleville, derrière l'église, en présence de frère B....., maître du Temple en Bourgogne qui l'écrivit par ordre d'Humbert, aïeul de Guichard, » ce qui ne laisse plus aucun doute sur les faits à éclaircir.

On dit qu'à la fin de ses jours il se retira à Cluny où il voulut être enterré près de son père.

Humbert-le-Jeune.

La figure d'Humbert-le-Jeune s'efface complètement devant les figures énergiquement accusées de son père et de son aïeul. Au reste il seigneuria peu de temps et toujours en quelque sorte sous le patronage paternel. Aussi est-ce aux deux Humbert père et fils qu'il convient de faire honneur de la fondation de Villefranche et de la grande Charte dite de 1260.

Serait-ce bien à tous deux, au père comme au fils, qu'il faudrait imputer également le pillage des monastères, abbayes et biens ecclésiastiques, pillage qui motiva l'intervention de Philippe-Auguste ? Le père avait-il complètement fait abandon de son autorité, ou bien faudrait-il croire qu'il lui revint dans sa verte vieillesse quelques réminiscences de ses jeunes années ? Toujours est-il qu'avant l'année 1180, le sire de Beaujeu et le comte de Chalon attirèrent sur eux les armes royales.

« En celle année meme (1180) que fu la premiere de son couronnement, au quinzieme an de son aage, troublerent

(1) Tome 1, p. 128.